



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie  
65130 Capvern

Du 24 Novembre 2015 à 20 heures 30.

\*\*\*\*\*

**PRESENTS:** MM.DASTUGUE. ZANON M. LARAN JP.ROYO F. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ROTGÉ Ch. FORNER M. PARROU M. CHAUVET G.

**PROCURATIONS :** LACHAUD P. (DASTUGUE G) ALONSO Th. (DURANCET J.). CABANAC. (CHAUVET G.)

**ABSENTS :** PEYROUZELLE M.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean -Paul LARAN

\*\*\*\*\*

### **Proposition de fusion des communautés de communes, Baronnie , Nestes Baronnie, Plateau de Lannemezan-Baise par Mme la Préfète**

Après avoir évoqué avantages et inconvénients à cette fusion le Conseil Municipal a décidé par 11 voix contre, 2 voix pour, et 1 abstention, de refuser cette fusion. En effet, la baisse de 50% de la dotation DGF annoncée, les risques de voir augmenter l'eau potable très fortement, la crainte de ne peser pour rien avec les 4 délégués sur 82, ainsi que les fermetures successives de la maternité de Lannemezan, des bureaux de poste, des gendarmeries (Hêches), des trésoreries de la Barthe de Neste et de Loures Barousse, le Conseil Municipal a refusé ce que l'on appelle la Loi NOTRE.

### **Eradication de 37 lampes à mercure**

La Régie Electrique de Capvern envisage de changer 37 lampes à mercure. Le cout pour la Mairie est de 7 400 €. L'assemblée accepte les travaux à l'unanimité des présents.

Pour : 14

### **Virement de crédits : Régie Electrique**

Afin de rembourser un trop perçu sur les forfaits la Régie Electrique demande sur la section fonctionnement. un prélèvement de 1 000 € sur l'article 60.6063 pour alimenter l'article 65 658

Pour : 14

### **Demande de passage en voirie communale ( lotissement Sarrat Darré)**

Les propriétaires du lotissement Sarrat Darré demandent que la rue desservant ce lotissement rentre dans la propriété communale.

L'assemblée accepte de prendre en charge cette rue, considérant que la voirie a été réalisée à neuf ainsi, que l'éclairage public.

Pour : 14

### **Demande de subvention : voyage scolaire école de Mauvezin**

Madame la Directrice de l'école de MAUVEZIN demande la participation financière de la Commune pour les élèves Capvernois qui vont effectuer un voyage scolaire dans les Châteaux de la Loire du 14 au 18 Mars 2016. Le Conseil Municipal décide de financer les onze enfants à raison de 40 € par enfant.

Pour : 14

### **Appel d'offres pour le marché des assurances de la Commune**

Il convient de lancer un nouvel appel d'offres concernant les contrats d'assurances. Le Cabinet Audit assurances nous accompagnera administrativement et juridiquement tout au long de cette procédure. La Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer cet appel d'offres.

Pour : 14

### **Demande de cofinancement diagnostic énergétique des thermes de Capvern**

La Commune souhaite engager une démarche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, notamment les établissements thermaux gros consommateurs d'énergie. La Société Santé Actions sera sollicitée pour une participation financière. Les aides demandées sont les suivantes :

Ademe ⇒ 3 500 €, Conseil Régional ⇒ 3 500 €, Marie ⇒ 1 750 €, coût total 8 750 €.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

Pour : 14

### **Convention avec la SARL « la Panetière »**

La SARL « La Panetière » demande le renouvellement de l'utilisation de la Place « Ambroise Croizat » en vue d'exercer son commerce. Le Conseil Municipal accepte la reconduction de cette convention, la SARL « la Panetière » devra payer la somme de 1€ par jour ainsi que le fleurissement de la Place.

Pour : 14

\*\*\*\*\*

## **INFORMATION**

### **Suppression des cabines téléphoniques dans tout le village :**

Orange vient de nous faire connaître qu'il souhaite supprimer toutes les cabines en place sur Capvern. Monsieur le Maire a écrit à ORANGE pour l'informer de la nécessité de maintenir les cabines téléphoniques à Capvern Les Bains. En effet, compte tenu des zones blanches qui existent à Capvern les Bains, il est souhaitable de conserver les rares cabines qui y sont implantées.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h.

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.